



Le 10 septembre 2014

**Par courriel et par messenger  
et dépôt électronique (SDE)**

**Me Véronique Dubois**  
SECRÉTAIRE  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse  
800, rue du Square-Victoria  
Bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Me Jean-Olivier Tremblay**  
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques  
4<sup>e</sup> étage  
75, boulevard René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 4683  
Télec. : 514 289-5197  
C. élec. :  
Tremblay.JeanOlivier@hydro.qc.ca

**OBJET: Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année tarifaire 2014-2015**  
Phase 2 — Demande de modifications de l'option d'installation d'un compteur n'émettant pas de radiofréquences  
**Votre dossier R-3854-2013 phase 2 / Notre référence : R049100**

---

Chère consoeur,

Le Distributeur a pris connaissance de la lettre de SÉ-AQLPA du 5 septembre 2014 relativement à sa demande de remboursement de frais, le tout dans le dossier mentionné en objet.

Le Distributeur réitère le contenu de sa lettre du 26 août 2014 en ce qui a trait à la réclamation de SÉ-AQLPA. Il s'en remet à la Régie quant à la détermination de l'utilité de l'intervention et de la raisonnable des frais réclamés eu égard au budget autorisé par la Régie.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consoeur, l'expression de nos salutations distinguées.

(s) Jean-Olivier Tremblay

**JEAN-OLIVIER TREMBLAY**, avocat

JOT/sg

c.c. Intervenants (par courriel seulement)